




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15289-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.558

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : AMELIORATION DES CONDITIONS DE DEPLACEMENT DANS LES QUARTIERS EST - BILAN DE LA CONCERTATION

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, Mme Michèle JONES, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures
Direction Etudes d'Infrastructures

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI, Mme Charlotte BENON

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : AMELIORATION DES CONDITIONS DE DEPLACEMENT DANS LES QUARTIERS
EST - BILAN DE LA CONCERTATION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2010-1338 en date du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'organiser une concertation conformément aux articles L300-1 et suivants du Code de l'urbanisme, concernant l'opération d'aménagement dénommée «optimisation des conditions de déplacement dans les quartiers Est».

Il est opportun de rappeler les objectifs de ce projet :

- la proposition d'alternatives modales (transport en commun en site propre reliés aux parcs relais, itinéraires vélo sécurisés et cheminements piétons plus confortables...),
- La rationalisation et l'apaisement de la circulation du reste des véhicules,
- L'amélioration du cadre de vie du quartier,
- La sécurisation des espaces publics rendus aux modes actifs (cheminements piétons et itinéraires vélos, parvis des établissements scolaires : Sacré Coeur, Lycée Cézanne...).

Modalités de la concertation

Trois réunions publiques de présentation du projet global se sont tenues :

- Le 17 mars 2010, en mairie annexe des quartiers Est,
- Le 26 mars 2010, en mairie centrale,
- Le 20 novembre 2010, à la salle des Platanes.

Ces réunions ont permis d'exposer les scénarii des plans de circulation étudiés et les propositions d'aménagement du quartier en découlant. Elles furent l'occasion de recueillir les doléances des riverains et personnes concernées, et de faire évoluer notablement le projet.

Dans le cadre des modalités de la concertation, un dossier complet a été mis à la disposition du public. Un registre de recueil a donc été déposé en mairie centrale et un autre à la mairie annexe du Pont de Béraud, pendant deux mois, afin de collecter par écrit les observations du public.

Bilan des registres de recueil

Aucune observation n'a été enregistrée dans le registre déposé en mairie centrale.

Toutes les observations relevées ont été consignées dans le registre mis à disposition en mairie annexe de Pont de Béraud, soit un nombre total de 62 observations émanant en grande majorité de résidents du quartier, puis d'associations, comités d'intérêt de quartier ou conseils syndicaux.

Origines des remarques

- 54 riverains et habitants du quartier,
- 2 CIQ (Pont de Béraud et CIQ nord-est),
- 3 associations (l'association Pont de Béraud Torse RICM, le CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, l'association de sauvegarde de Bibémus),
- 2 conseils syndicaux (résidence Rambot et Parc de Beauregard),
- 1 au titre des résidents du chemin de Beauregard.

Les observations ont été consignées soit sous forme manuscrite soit sous forme dactylographiée et collée dans le registre.

Typologie et occurrence des thèmes principaux abordés relatifs à l'objet de la concertation

- Objectifs du projet et périmètre de l'étude,
- Sens de circulation, conditions d'écoulement du trafic et typologie des carrefours,
- Impacts environnementaux du projet,
- Offre de stationnement et parcs relais,
- Voies de transports en commun en site propre (TCSP) et offre de transport en commun,
- Cheminements piétons et vélos, accessibilité,
- Problèmes d'incivisme,
- Scénario circulatoire complémentaire proposé.

Bilan global

- Un bilan global de la concertation est dressé ci-dessous, en fonction des thématiques majoritaires exprimées tandis que se trouvent en pièces annexes des pièces graphiques utiles à la compréhension de ce dernier : le périmètre de l'étude, le schéma du plan de déplacements tels que soumis à la concertation et le schéma d'un plan de circulation alternatif proposé.

Par ailleurs, un rapport présentant les réponses à l'ensemble des questions regroupées par thématiques et ce, dès lors qu'elles correspondent au cadre de la concertation engagée est consultable auprès de la Direction des Assemblées de la Ville ;

Des observations relatives au périmètre de l'étude :

Les objectifs du projet semblent dans l'ensemble bien compris et répondre à un certain nombre de préoccupations exprimées par les habitants du quartier. Pour autant, le périmètre géographique de l'étude est quelquefois discuté pour sa pertinence en termes de déplacements. Or, il faut savoir que celui-ci s'est inscrit dans des échelles de réflexion élargies qui n'ont pas été détaillées dans le présent processus de concertation. Si la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ne possède pas à ce jour de Plan de Déplacements Urbains approuvé, les orientations des schémas de déplacement présentés répondent aux enjeux exprimés dans les études menées jusqu'alors à ces échelles de réflexion.

En revanche, à certaines récriminations portées sur le fait que l'écoulement de la circulation automobile ait été considéré comme au cœur des enjeux du quartier, il est opposé que ce sont l'amélioration globale des conditions de déplacement et un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers appelés à se déplacer qui étaient visés. Cependant étant apparu, lors du processus de concertation lui-même, que le souci de ne pas trop pénaliser la circulation automobile était au cœur des préoccupations d'un grand nombre de personnes qui se sont exprimées, le choix a été fait par Mme le Député-Maire d'intégrer ce paramètre comme un des critères discriminant à prendre en compte dans le choix des solutions à retenir.

Des observations ont également été soulevées sur les objectifs de cette étude considérés comme trop peu ambitieux, interprétés par certains comme devant répondre à une demande globale d'amélioration des conditions de vie dans leur quartier. Cette étude est donc replacée dans son contexte ; il s'agit de répondre à des préoccupations relatives aux conditions de déplacements qui ne sont qu'une des composantes de la vie du quartier.

Des observations relatives aux objectifs du projet :

Il est apparu que les sens de circulation des voies et les conditions d'écoulement du trafic automobile font partie des préoccupations les plus fréquemment exprimées. La nécessité de création d'une infrastructure nouvelle ainsi que les flux à prioriser apparaissent comme les enjeux majeurs exprimés dans les observations consignées et repris ci-dessous :

- La demande d'une nouvelle étude de l'ensemble des mesures circulatoires favorisant les modes doux et les Transports en Commun en Site Propre (TCSP) sans la création d'une voie nouvelle : Il est ainsi rappelé que ces scénarios ont été les premiers étudiés, qu'un grand nombre d'hypothèses a été examiné, au terme duquel il est apparu comme indispensable au vu des objectifs retenus et compte-tenu des faibles capacités du réseau viaire du quartier, la nécessité de mailler les voiries. L'exigence de créer une voie nouvelle, inscrite par ailleurs depuis 1984 au Plan d'Occupation des Sols, a donc été confirmée par les dernières études menées. Celles-ci concluent toutes malheureusement à la nécessité de disposer de capacités supplémentaires pour écouler un minimum de trafic automobile et ce, afin de libérer de l'emprise sur les voiries existantes au profit des transports en commun et des modes actifs. Ces mesures viseraient à permettre l'installation de voies de transport en commun en site propre prioritaire et à libérer de l'espace pour les cyclistes et les cheminements piétons. C'est aussi la raison pour laquelle, à la fois la qualité de traitement de la voie Saint-Thomas de Villeneuve et la minimisation de ses impacts sont au cœur des préoccupations de la municipalité, tant sur le plan de la qualité des aménagements réalisés que sur celle du strict respect des mesures compensatoires qui seront prescrites au terme des processus d'études menés.

- De nombreux avis sont exprimés également a contrario en faveur du dernier plan de circulation présenté avec le maintien de la voie Saint-Thomas de Villeneuve : en opposition aux doléances susmentionnées, un certain nombre d'avis positifs, s'expriment en faveur du dernier plan de déplacement

présenté, sans autre commentaire que celui, le cas échéant, d'une prise en compte appréciée des attentes des résidents du quartier.

- Des demandes contradictoires quant aux sens des flux de circulation automobile à privilégier : Si beaucoup d'observations saluent dans la dernière hypothèse de plan de déplacement présentée, la proposition de rétablissement à double-sens de la circulation automobile dans le sens nord-sud via les rues Pétrarque, Nostradamus et Aurientis, d'autres voix s'élèvent en revanche pour demander la pénalisation de ces flux automobiles nord-sud en faveur des flux est/ouest, considérant les premiers comme des flux de transit et les seconds comme des flux liés aux riverains.

Bilan global de la concertation :

Il apparaît ainsi un bilan contrasté sur le projet présenté. Si de nombreuses positions se sont exprimées en faveur des objectifs de celui-ci, certains regrettent néanmoins la nécessité, pourtant avérée de créer une infrastructure nouvelle pour répondre aux objectifs fixés. L'examen des observations consignées met également en lumière que l'équilibre du projet repose sur la conciliation difficile de demandes contradictoires visant à la fois à libérer de l'espace et encourager le report modal sans toutefois pénaliser les flux de véhicules particuliers.

En conclusion, il ressort de la phase de concertation que celle-ci a permis d'informer très largement la population qui a pu s'exprimer sur le projet et formuler de nombreuses observations, autorisant ainsi la collectivité à prendre la mesure des différentes préoccupations des administrés.

Vu le Code de l'urbanisme, l'article L300-1 et suivants,
Vu la délibération du 16 décembre 2010,
Vu le bilan de concertation,
Vu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE connaissance du bilan de la concertation,

CONSTATER que le bilan de la concertation ne remet pas en cause les objectifs du projet.

2011.558 - AMELIORATION DES CONDITIONS DE DEPLACEMENT DANS LES QUARTIERS EST - BILAN DE LA CONCERTATION

Présents et représentés	: 51
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 39
Contre	: 12

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

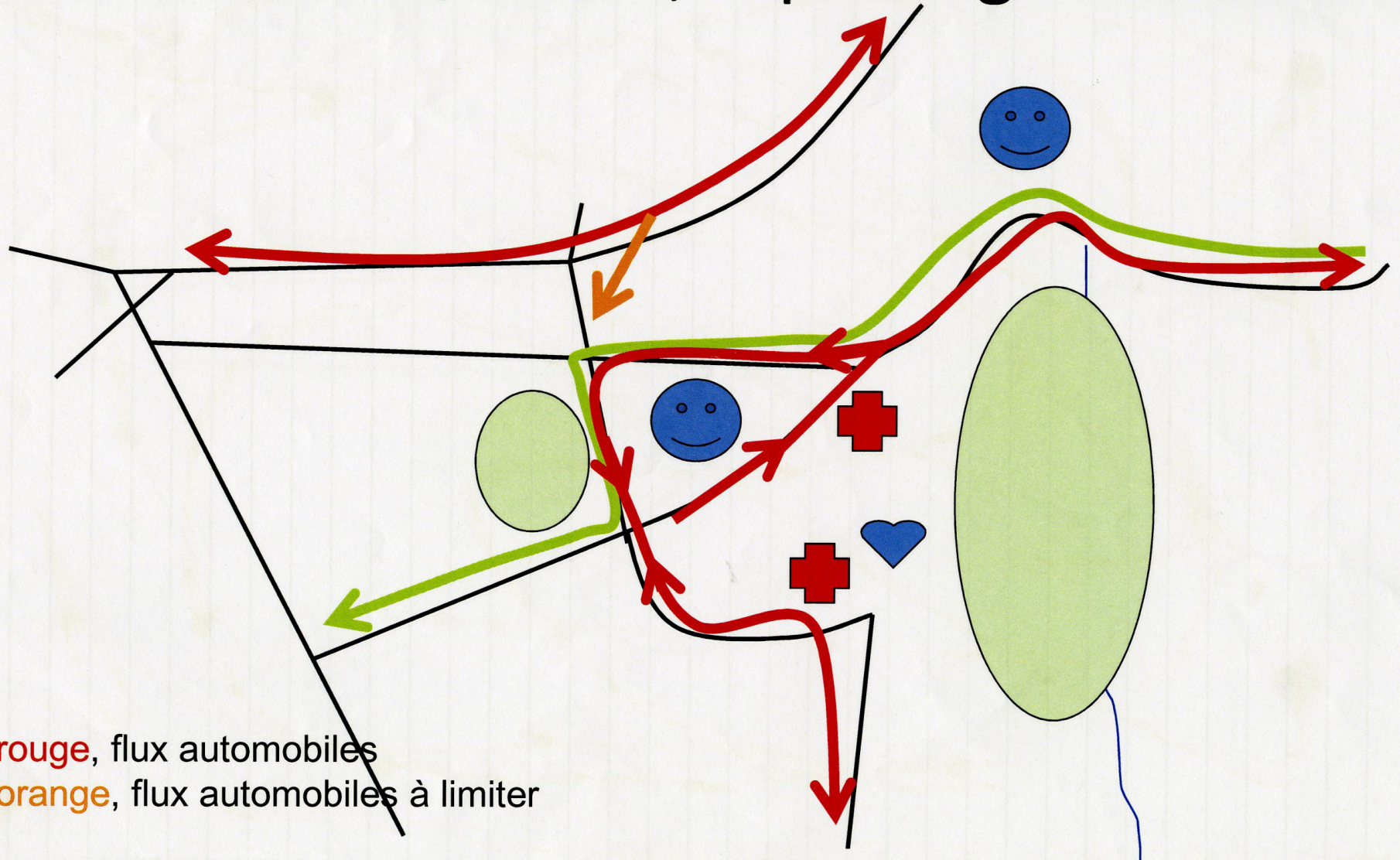
**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Périmètre de l'étude



Proposition A à étudier: couloir bus Est/Ouest, rephasage des feux



En **rouge**, flux automobiles
En **orange**, flux automobiles à limiter